

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2022**

Délibération n° :

DL40/2022

Objet :

Remboursement des frais de mission dans le cadre de visites d'UVE

L'an deux mille vingt-deux,

Le mardi 18 octobre 2022,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- Mme BERT (titulaire – CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire – CPS)
- M. BOULLAND (suppléant – CPS)
- M. CAHAREL (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. DEBRAS (titulaire – CPS)
- M. DIDIN (titulaire – CPS)
- Mme DUMAS (titulaire – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- Mme HAMON (titulaire – CPS)
- M. HENRIOT (titulaire – CPS)
- Mme MAIMOUN (titulaire – CPS)
- M. MASURE (suppléant – CPS)
- M. MAJEUX (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- Mme PERIS (titulaire – CCHVC)
- M. PROUST (titulaire – CPS)
- M. TRAMONI (titulaire – CPS)
- Mme VALOT (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire – CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. DELAGNEAU (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. VIVIEN (titulaire – CPS) ;
Mme GELOT (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire – CPS) ;
Monsieur GILBON a donné pouvoir à M. PROUST (titulaire – CPS) ;
Madame HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC) a donné pouvoir à Monsieur BAY (titulaire – CCHVC)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; Mme BERCHON (titulaire – CPS) ;
M. BERVEILLER (titulaire- CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. CAUCHETIER (titulaire – CPS) ; M. CARRE (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire – CPS) ;
Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS) ; M. DOBIGNY (titulaire – CPS) ;
M. GARSUAULT (titulaire – CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire – CPS) ;
M. LARDIERE (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ;
Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS) ; M. ZIANE (titulaire – CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Brice CAHAREL est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 23
VOTANTS : 27

Délibération n°DL40 / 2022
Remboursement des frais de mission dans le cadre de visites d'UVE

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-14 relatif aux conditions d'exercice des mandats des membres des conseils ou comités,

Vu le décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat,

Vu la note de présentation,

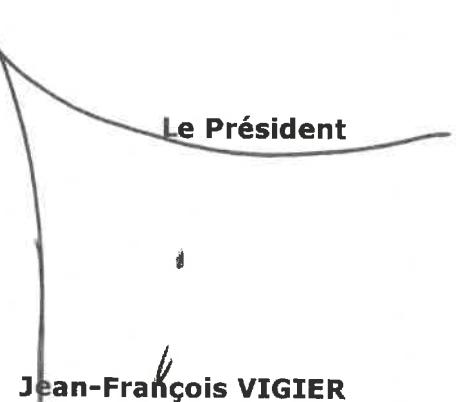
Considérant l'intérêt pour le SIOM de visiter des unités de valorisation énergétique dans le cadre du renouvellement du marché d'exploitation et maintenance de l'unité de valorisation de Villejust,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le mandat spécial visant la prise en charge par le SIOM de la Vallée de Chevreuse des frais engagés dans la limite d'un crédit global de 4000 €,

Dit que les crédits sont inscrits au Budget 2022 secteur public, section fonctionnement, chapitre 65.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme



Le Président
Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **21 OCT. 2022**
Affichée le :

21 OCT. 2022

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE****Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse****Utilisateur : Bruneau****Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL40_2022
Date de la décision:	2022-10-21 00:00:00+02
Objet:	Remboursement des frais de mission dans le cadre de visites UVE
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	091-200062321-20221021-DL40_2022-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20221021-DL40_2022-DE-1-1_0.xml	text/xml	1011
nom original: Note présentation DL 40 2022.pdf	application/pdf	55888
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20221021-DL40_2022-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	55888
nom original: dl 40 2022.pdf	application/pdf	105909
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20221021-DL40_2022-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	105909

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	21 octobre 2022 à 10h36min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 octobre 2022 à 10h40min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 octobre 2022 à 10h40min17s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	21 octobre 2022 à 16h49min54s	Reçu par le MIAT le 2022-10-21